

Méthodes de paiement

les transports sont payables au comptant directement par le client/donneur d'ordre.

après accord, une facturation mensuelle est possible.

des frais administratifs (chf 8.--) sont ajoutés aux factures d'un montant inférieur à chf 50.--.

les factures sont payables à 10 jours, net.

sur demande, un paiement par carte peut être effectué (Twint, Paypal).

Conditions de transport

1- jura-coursier.ch n'est pas un transporteur de droit commun et n'accepte d'effectuer les transports qui lui sont confiés que selon les présentes conditions, lesquelles ne peuvent être modifiées sans son accord.

2- jura-coursier.ch se réserve le droit de refuser d'effectuer toute livraison pour le compte d'une personne physique ou morale ainsi que de transporter toutes catégories d'envois ou de marchandises.

3- jura-coursier.ch limite expressément en application de l'article 447 chiffre 3 CO sa responsabilité à chf 1000.--par transport effectué.

4- un défaut d'emballage ne saurait engager la responsabilité de jura-coursier.ch.

5- jura-coursier.ch n'accepte aucune responsabilité pour tout retard consécutif à un manque de précision de l'adresse indiquée par le donneur d'ordre ou occasionné par un événement exceptionnel indépendant de sa volonté.

6- jura-coursier.ch ne transporte pas les matières dangereuses ou les marchandises et documents interdits par la loi.

7- jura-coursier.ch effectue les transports qui lui sont confiés selon ses propres itinéraires et méthodes de travail.

8- en cas de facturation au kilomètre, la distance moyenne est calculée sur la base des indications fournies par le logiciel TomTom MyDrive.

9- le donneur d'ordre demeure responsable de tout préjudice occasionné par le non-respect des présentes conditions.

10- pour le surplus s'appliquent les dispositions des articles 440 et suivants CO.

11- en cas de litige, la compétence des tribunaux du canton du Jura est expressément reconnue par les les parties.